

HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260324-2026_DELBU_003-DE
Reçu le 25/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 24 mars 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : /
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
5 mars 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 003

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 08.01.2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 mars, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Lieutenant-colonel Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2026-003 : Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 08.01.2026

Le procès-verbal de la séance du bureau du 8 janvier 2026 a été transmis aux membres.

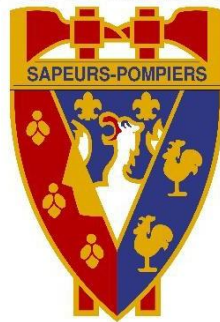
Les membres du bureau du conseil d'administration ne relevant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS


MARIE-AGNES PETIT





HAUTE-LOIRE

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JANVIER 2026



L'an deux mille vingt-six, le 8 janvier, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

La séance débute à 12h05.

Madame Marie-Agnès PETIT souhaite la bienvenue à Madame Sylvie JOURLAIT, récemment nommée chef du groupement contentieux finances.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 16.12.2025

Le procès-verbal de la séance du bureau du 16 décembre 2025 a été transmis aux membres.

Les membres du bureau du conseil d'administration ne relevant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 Gestion de la ressource humaine

2.1 Avancement au grade de lieutenant-colonel du commandant Philippe GALTIER

Le commandant Philippe GALTIER a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2026.

Afin de souligner son investissement et son engagement auprès de notre établissement durant une partie importante de sa carrière (19 ans), il est proposé sa promotion au grade de lieutenant-colonel à compter du 1er mars 2026.

Il apparaît à la première place du tableau d'avancement à ce grade pour 2026.

Le coût supplémentaire pour le SDIS s'élève à environ 30 € par mois, soit un total d'environ 180 € pour la totalité de la période.

Afin de pouvoir procéder à cet avancement, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs via la suppression d'un poste de commandant et la création d'un poste de lieutenant-colonel.

SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2026

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			106	106	105	1
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0
Colonel hors classe	A+		1	1	1	0
Colonel	A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS	9	0 (5)	0	0
Commandant	A		7	7	7	0
Capitaine	A	LIEUTENANTS-COLONELS	2	2	2	0
Lieutenant hors classe	B		5	5	5	0
Lieutenant de 1ère classe	B	LIEUTENANTS	13	4 (5)	3	1
Lieutenant de 2ème classe	B		4	4	4	0
Adjudant	C		31	31	31	0
Sergent	C	SOUS-OFFICIERS	58	27	27	0
Caporal-chef	C		9	9	9	0
Caporal	C	CAPORAUX	24	15	15	0
Sapeur	C		0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3	3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0
Médecin hors classe	A		1	1	1	0
Médecin classe normale	A		0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A		1	1	1	0
Pharmacien classe normale	A		0	0	0	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	1	1	0
Infirmier	A		0	0	0	0
Total SPP			109	109	108	1

3) FILIERE ADMINISTRATIVE			23,0	23,0	23,0	0	
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	1	1	1	1 (1)	0
Attaché	A		0	0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	6	0 (2)	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B		3	3	3	3 (3)	0
Rédacteur	B		3	3	3	3 (3)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	16	9 (2)	9	9	0
Adjoint administratif principal de 2ème cl.	C		1	1	1	1	0
Adjoint administratif	C		6	6	6	6	0
4) FILIERE TECHNIQUE			22	22	21	0	
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	A		1	1	0	0	0
Ingénieur	A		0	0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	3	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B		0	0	0	0	0
Technicien	B		1	1	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C		0	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	15	4	4	4	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C		4	4	4	4	0
Adjoint Technique	C		7 (4)	7	7	7	0
Total PATS			45,0	45,0	44,0	0	
5) EMPLOIS NON CITES			1	1	1	0	
Apprentis	C		1	1	1	1	0
6) EMPLOIS NON CITES CONTRACTUELS			2	1	1	0	
Ingénieur informatique	A		1	0	1	0	0
Adjoint technique	C		0	0	0	0	0
TOTAL (1+2+3+4+6)			154,0	155,0	153,0	1	

(1) Recrutement chef du GPT FIN S. JOURLAIT

(2) Transformation du poste de rédacteur au service volontariat en adjoint administratif et recrutement L. CHAUCHAT au 01/01/26

(3) Rédacteur S. VEDEL détachée à l'Etat n'est pas comptabilisée

(4) Création d'un poste d'adjoint technique au groupement technique et recrutement de R. RAFFIER au 01/01/26

(5) Départ en retraite du LCL ACHARD et transformation de son poste en LT1 chef du service formation

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/03/2026

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			106	106	103	3
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0
Colonel hors classe	A+		1	1	1	0
Colonel	A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	9	1 (4)	1	0
Commandant	A		6 (4)	6	6	0
Capitaine	A	LIEUTENANTS	13	2	2	0
Lieutenant hors classe	B		5	5	5	0
Lieutenant de 1ère classe	B		4	4	4 (1)	0
Lieutenant de 2ème classe	B	SOUS-OFFICIERS	58	4	4	0
Adjudant	C		31	31	29 (5)	2
Sergent	C		27	27	26 (5)	1
Caporal-chef	C	CAPORAUX	24	9	9	0
Caporal	C		15	15	15	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3	3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0
Médecin hors classe	A		1	1	1	0
Médecin classe normale	A		0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A		1	1	1	0
Pharmacien classe normale	A		0	0	0	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	1	1	0
Infirmier	A		0	0	0	0
Total SPP			109	109	106	3

3) FILIERE ADMINISTRATIVE			23,0	23,0	23,0	0	
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	1	1	1	0	
Attaché	A			0	0	0	
Directeur territorial	A	DIRECTEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	6	0	0	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B			3	3	3	0
Rédacteur	B			3	3	3	(3)
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	16	9	9	9	
Adjoint administratif principal de 2ème cl.	C			1	1	1	0
Adjoint administratif	C			6	6	6	0
4) FILIERE TECHNIQUE			22	22	21	0	
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	
Ingénieur principal	A			1	1	0	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	3	2	2	2	
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B			1	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	3	3	3	
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	15	4	4	4	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			7	7	7	0
Total PATS			45,0	45,0	44,0	0	
5) EMPLOIS NON CITES			1	1	1	0	
Apprentis	C		1	1	1	0	
6) EMPLOIS NON CITES CONTRACTUELS			2	1	1	0	
Ingénieur informatique	A		1	0	1	0	
Adjoint technique	C		0	0	0	0	
TOTAL (1+2+3+4+6)			154,0	155,0	151,0	3	

(1) Recrutement LT1 WOLFF chef du service formation

(2) Transformation du poste de rédacteur au service volontariat en adjoint administratif et recrutement L. CHAUCHAT au 01/01/26

(3) Rédacteur S. VEDEL détachée à l'Etat n'est pas comptabilisée

(4) Transformation d'un poste de CDT en un poste de LCL et avancement du CDT GALTIER au 01/03/26

(5) Départs en retraite des ADJ AURELLE au 01/02/26, LANGRENE au 01/06/26 et du SGT BARTHELEMY au 01/03/26

À l'unanimité, les membres du Bureau de valident l'avancement de grade, la suppression et la création de poste ainsi que le tableau des effectifs au 1er mars 2026 tels que présentés.

3 Gestion financière

3.1 Information sur le ROB 2026

Le colonel Frédéric ROBERT présente un point de situation relatif à la tendance d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 2026. Il précise que les données ne sont encore pas confirmées.

4 Points divers

Le colonel Frédéric ROBERT présente un point de situation relatif au CIS d'Aurec-sur-Loire, qui connaît de fortes tensions internes, avec un impact certain sur la disponibilité opérationnelle des personnels.

Le centre fait l'objet d'une enquête administrative et une procédure disciplinaire est également engagée vis-à-vis d'un sapeur-pompier volontaire du CIS. Le DDSIS-CDC se rendra au CIS d'Aurec-sur-Loire en janvier 2026 pour rencontrer tous les personnels et les informer des mesures prises et du contrat d'objectifs à réaliser. Le DDSIS-CDC rencontrera également Monsieur le maire.

Le centre n'étant plus en mesure d'assurer pleinement son contrat opérationnel, des renforts provenant notamment du centre de Firminy sont régulièrement sollicités.

Le colonel Frédéric ROBERT rappelle que cette situation ne reflète pas le fonctionnement des centres du département de la Haute-Loire.

Madame Marie-Agnès PETIT indique que cette situation doit être traitée, celle-ci perdurant depuis longtemps et prenant une ampleur importante.

La séance est levée à 13 h 40.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

